

Ergothérapeute



Métier

- Secteurs d'activité

L'ergothérapeute exerce son métier dans le cadre d'établissements ou services à caractère sanitaire ou médico-social et principalement dans le domaine du traitement et des soins (troubles et handicaps de nature psychique, rééducation fonctionnelle, psychiatrie, réadaptation sociale).

- Diplôme reconnu

Le diplôme nécessite l'obtention d'une « autorisation d'exercice » auprès de l'autorité compétente du pays (Ministère de la Santé) pour être reconnu dans toute l'Union Européenne.

- Conditions de travail

Il intervient sur prescription médicale au sein d'équipes interdisciplinaires : médecins, infirmiers, professionnels de la rééducation, services neurologie, psychiatrie.... La profession s'exerce en libéral mais principalement en tant que salarié du secteur public ou privé. Les horaires sont le plus souvent réguliers et de jour.

- Perspectives de carrière

Le diplôme d'ergothérapeute assorti de 4 ans d'expérience permet d'accéder aux concours de « cadre de santé » ou de se spécialiser en gérontologie, soins palliatifs ou encore dans l'humanitaire. Hors du secteur paramédical, l'ergothérapeute peut conseiller et intervenir auprès d'industriels, d'ergonomes ou encore d'urbanistes. L'augmentation des demandes d'interventions à domicile devrait favoriser l'exercice libéral.

- Qualités requises

Le métier d'ergothérapeute demande la prise en charge de malades handicapés et parfois très lourd. La patience, le tact et le sens de l'observation sont essentiels ainsi qu'un solide équilibre personnel et psychologique.

- Conditions d'accès

Etre âgé de 17 ans minimum.
Justifier : BAC ou titre équivalent, ESEU (Examen Spécial d'Entrée à l'Université), DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires), expérience professionnelle de 5 ans (cotisation à la sécurité sociale). Réussite aux épreuves d'admission (psychotechniques, résumé de texte, biologie et physique).

- Formation conseillée

Il faut être titulaire du diplôme d'Etat d'Ergothérapeute qui se prépare en 3 ans dans les écoles publiques ou privées agréées par le Ministère de la Santé. L'entrée s'effectue sur concours ouvert aux titulaires du Bac (S recommandé) et est très sélective (certains instituts ne recrutent qu'après un 1er cycle d'étude médicale).

Le CONSEIL D'IPREPA pour préparer votre concours " Les aspects à maîtriser " :

- Maîtrise des programmes de biologie et de physique chimie (1ère et Terminale S)
- Méthodologie du résumé
- Pratique des tests psychotechniques.